



**InFO Mail N°75 – 15 juin 2016 – Mouvement complémentaire – Précision importante**

## **MOUVEMENT Phase complémentaire**

### **PRECISION IMPORTANTE BONIFICATION 50 POINTS**

**De nombreux collègues nous interrogent sur la bonification 50 points pour les vœux en Education prioritaire.**

La circulaire précise :

« Afin de satisfaire un plus grand nombre d'enseignants avec un faible barème, une bonification de 50 points sera accordée sur les vœux formulés en rang 1 à 5 pour les postes situés en réseau d'éducation prioritaire (REP+/REP/EA). Cette bonification est valable uniquement sur les vœux concernés. Elle n'est pas acquise au barème. »

Cette bonification de 50 points n'est attribuée que sur les vœux en Education prioritaire (REP+/REP et EA) pour les rangs 1 ou 2 ou 3 ou 4 ou 5.

**Il n'est donc pas obligatoire de mettre 5 vœux en Education prioritaire !**

Cette précision nous a bien été donnée aujourd'hui par le service du mouvement.

Exemple 1 :

Vous ne pouvez mettre qu'un seul vœu REP parmi les 5 premiers vœux et vous n'aurez la bonification de 50 points QUE pour ce vœu REP.

Exemple 2 :

Vous pouvez mettre les 3 premiers vœux en écoles « banales » puis le 4<sup>ème</sup> vœu en REP puis le 5<sup>ème</sup> vœu en école « banale » et vous n'aurez les 50 points de bonification que pour le 4<sup>ème</sup> vœu.

**Un seul vœu en Education prioritaire suffit donc dans ce classement pour avoir la bonification de 50 points.**

**RAPPEL : Fermeture du serveur mouvement aujourd'hui à minuit !**

Le prochain groupe de travail se réunira le **jeudi 16 juin** pour vérifier/corriger les erreurs que vous nous aurez fait remonter.

Premiers résultats du 2<sup>nd</sup> mouvement : **vers le 23 juin** (date indicative)

***Vous avez besoin du syndicat ?  
Le syndicat a aussi besoin de vous !  
Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !***

**FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !**

**FO, le syndicat qui n'a qu'une loi : la défense de vos droits !**